

Je pense que mon honorable amie peut être pleinement rassurée, et je pense qu'elle s'était dite rassurée dans le passé quant à la valeur de cette approche et quant au fait qu'elle n'érode ou n'amointrit en rien ces droits.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je regrette que les premiers ministres n'aient pas spécifié dans l'accord l'intention qu'ils disent avoir eue d'y faire figurer les droits de la femme à l'égalité.

ON DEMANDE UNE RENCONTRE DE CONSTITUTIONNALISTES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, les représentants des organismes féminins nationaux ont demandé que leurs constitutionnalistes rencontrent les conseillers constitutionnels du gouvernement pour examiner l'effet possible de l'accord sur les droits des femmes à l'égalité.

Est-ce que le premier ministre va faciliter cette rencontre entre les constitutionnalistes des organismes féminins nationaux et ceux du gouvernement, et va-t-il le faire cette semaine?

M. Broadbent: Dites oui.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a eu plusieurs réunions à ce sujet. Je répète que l'essentiel du dossier témoigne pleinement du point de vue adopté par la majorité à l'occasion du rapport relatif à l'Accord du Lac Meech.

Mme Jewett: Je demande une rencontre.

M. Mulroney: Il est dit ici que les députés néo-démocrates siégeant au comité mixte n'estiment pas que la dualité linguistique inscrite à l'article d'interprétation de la société distincte abroge, remplace ou foule aux pieds . . .

Mme Jewett: Je demande une rencontre.

M. Mulroney: . . . les droits à l'égalité des sexes ou aucun autre des droits garantis par la Charte. Je suis de cet avis.

Mme Jewett: Pourquoi ne pas répondre à la question?

M. Mulroney: La procédure d'achèvement de l'Accord constitutionnel qui ramène le Québec nous permet également de tenir plusieurs rencontres concernant certaines des questions fondamentales. Je serai heureux de rencontrer mon honorable amie ou de donner suite à toutes les suggestions qui vont être présentées à ce moment-là. Mais chaque chose en son temps. Je pense qu'il faut faire appliquer l'accord et prendre des décisions importantes concernant la nation du Canada.

Mme Jewett: Vous n'avez pas écouté la question.

M. Broadbent: Il ne l'a pas comprise.

LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, en parlant de l'Accord du lac Meech, le premier ministre a déclaré hier à la Chambre au sujet des droits garantis par la Charte:

. . . on pourra garantir fondamentalement la protection de ces droits sans modifier le libellé de la disposition relative à la société distincte.

Questions orales

De quelles garanties fondamentales le premier ministre voulait-il parler? Puisque les garanties fournies par les politiques ne créent aucune obligation devant les tribunaux, pourquoi le premier ministre ne les énonce-t-il pas expressément dans l'Accord lui-même à l'intention des magistrats et des tribunaux pour garantir que l'Accord du lac Meech ne portera pas atteinte aux droits et libertés des Canadiens, y compris les femmes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Moi-même et d'autres avons répondu souvent et de façon appropriée à cette question à la Chambre.

M. le Président: La députée de Mount Royal peut poser une brève question supplémentaire.

LA CHARTE DES DROITS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je signale que les Canadiens ne sont pas tous de cet avis. Je poserai donc ma question supplémentaire.

Le premier ministre sait que le fait d'inclure les droits des minorités culturelles et des autochtones dans l'article 16 de l'Accord du lac Meech pourrait exclure ou réduire certains autres droits. Pourquoi le premier ministre ne précise-t-il pas que l'Accord n'enlèvera pas aux Canadiens les droits garantis par la Charte? Pourquoi n'ajoute-t-il pas une brève déclaration dans l'Accord du lac Meech pour préciser que cet accord n'affaiblit pas la Charte des droits? Pourquoi ne répondez-vous pas aux préoccupations des Canadiens à cet égard?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable amie affirme que l'Accord du lac Meech ne reflète pas l'avis de tous les Canadiens. Je m'en rends compte.

Mme Finestone: Je parlais de la Charte des droits.

M. Mulroney: Elle devrait peut-être s'abstenir de parler à la Chambre des communes des disputes au sein de son propre parti.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Coup bas.

M. Penner: Parlez-nous de Pat Nowlan.

Une voix: Quelles sont les garanties dont vous avez parlé hier?

M. le Président: Je suis certain que les députés voudront respecter les convenances. Je prie le très honorable premier ministre de répondre à la question et je demande à tous les députés de lui donner la chance de répondre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je signale respectueusement que nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'avis juridique exprimé par mon honorable amie. Cet avis n'est pas partagé par la majorité des membres du comité qui a maintenant présenté son rapport sur l'Accord du lac Meech.